

---

# LA LETTRE D'EAU SECOURS – JANVIER 2012

[eausecours.free.fr](http://eausecours.free.fr)

---

**EN PAGE 4, LA CONVOCATION À L'ASSEMBLEE GENERALE 2012**

---

**Recours au Tribunal Administratif contre le projet du Sierg  
de construire une conduite d'eau supplémentaire  
UN PROCES PERDU  
...MAIS, POUR LE SIERG ET SES USAGERS,  
UNE BELLE ECONOMIE REALISEE !**

C'est le *vrai faux* échec que viennent d'essayer Eau Secours et deux abonnés à l'eau de l'Isère.

Alertée par des habitants de Bernin, une commune du Grésivaudan approvisionnée en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG), Eau Secours avait été l'un des membres très actifs d'un collectif qui a alerté les élus et les usagers sur un projet coûteux et ne répondant pas aux objectifs qu'il s'assignait.

Dans cette partie de l'Isère, deux gros industriels utilisent énormément d'eau potable pour leur *process* industriel (préparation de plaques de silicium pour les circuits imprimés).

Le SIERG soumettait à enquête publique le doublement de la conduite qui amène l'eau dans les deux communes où sont implantés ces industriels. Or :

- Les deux communes devaient garantir les emprunts mais les industriels ne garantissaient pas du tout l'achat d'eau pour toute la période d'amortissement. S'ils arrêtaient leurs achats, les abonnés domestiques allaient devoir payer la facture (+ 40%).
- De plus, c'est seulement une partie du réseau d'adduction qui était doublé, alors qu'en amont, une seule conduite SIERG existe. L'objectif d'assurer la sécurité de l'approvisionnement n'était donc pas atteint.
- Une autre solution était possible : se connecter à un autre opérateur, la Régie des Eaux de Grenoble (REG), qui dispose d'une très importante capacité de production et d'une conduite située tout près du départ de la conduite projetée. Le coût du projet aurait alors été très largement inférieur aux 30 millions d'euros prévus par le SIERG .
- Il n'existe pas d'obligation pour une commune de fournir en eau les industriels pour leur *process*.
- Les projections de besoins en eau des consommateurs et abonnés industriels et domestiques étaient grossièrement surestimés par le SIERG pour justifier son projet. La simple observation des consommations réelles au fil du

temps a amplement validé la démonstration que le Collectif avait faite au moment des enquêtes publiques dès 2004 et 2005.

Ces arguments ont été développés devant l'opinion, adressés aux élus des plus de trente communes du SIERG, des réunions publiques ont été organisées, même Le Monde s'est fendu d'un article, deux enquêtes publiques ont été annulées.

Cependant, le commissaire enquêteur a finalement déclaré l'utilité publique du projet et le 18 octobre 2006 le SIERG en avait voté l'intérêt général.

Un recours a donc été déposé au Tribunal administratif de Grenoble le 16 avril 2007.

**Fort ébranlé, le SIERG n'a pas donné suite à son projet et n'a inscrit aucune dépense concernant le projet dans ses budgets depuis 2007.**

**Au SIERG, quand on veut bien, on sait analyser une consommation réelle...**

Pour sa part, le Tribunal administratif a décidé en 2011 que les élus, en 2006, avaient voté en évaluant raisonnablement les consommations à venir et qu'on ne pouvait tenir compte du fait que la réalité en 2007 et 2008 démentait ces estimations pour dénier l'intérêt général du projet ...tel que présenté en 2006 par le SIERG.

Pourtant, dans une note en délibéré, nous produisons les documents du SIERG présentant les consommations réelles des années 2004 à 2010 et nous rappelions l'arrêt du Conseil d'Etat en date du 20 juillet 2011 N° 327729 selon lequel le défaut de sincérité des documents soumis à enquête publique d'un projet peut être contesté sur le fondement de documents postérieurs à l'acte attaqué. (La Semaine Juridique Administrations et Collectivités territoriales n° 29, 18 Juillet 2011, act. 522).

Le projet est mis en sommeil par le SIERG. Nous n'allons pas en appel.

---

## **Participation au Comité des Usagers du Service public de l'eau de Grenoble**

Eau Secours a participé à l'élaboration du point de vue des Usagers sur les comptes financiers 2010, sur le Budget prévisionnel 2012 de la REG et sur le prix de l'eau en 2012.

*"AVIS DU COMITE SUR LE PRIX DE L'EAU 2012 TRANSMIS A LA REGIE LE 21 NOVEMBRE 2011*

*Le Comité approuve les propositions suivantes, concernant l'évolution du prix de ce service aux abonnés grenoblois pour 2012.*

*Un double objectif est poursuivi : obtenir un juste prix pour un service rendu de qualité et tendre vers plus d'équité pour la fixation du prix de l'accès à l'eau (part fixe).*

- *Le prix au m<sup>3</sup> augmente d'environ 4% : dont 2% au titre de l'inflation et 2% pour compenser la baisse de consommation.*
- *Les tarifs des parts fixes sont affinés grâce à la création de tranches supplémentaires .*
- *La part fixe augmente très peu pour les abonnés domestiques individuels (on passe de 19 € à 19,50 €) ; elle poursuit sa courbe d'augmentation pour les compteurs collectifs desservant des immeubles en copropriété ou des ensembles de logements sociaux et pour les professionnels, et plus généralement pour les gros consommateurs.*
- *Cependant il a été proposé une stabilisation du montant de la part fixe pour les abonnements souscrits par les collectivités pour différents bâtiments et services publics (crèches, écoles, collèges, lycées, etc). La ville de Grenoble est titulaire d'un grand nombre d'abonnements de ce type.*

*Le Comité des usagers ne comprend pas qu'unilatéralement, la ville ait par ailleurs envisagé de diminuer de 40,7% le montant du forfait qu'elle verse à la Régie pour toutes les consommations non mesurées par compteurs dont elle bénéficie, notamment pour le lavage des rues et marchés et pour certains espaces verts. Ce sont ainsi 160 000 € qui manqueront aux recettes de la Régie en 2012. S'il doit y avoir une rectification, il faut qu'elle soit basée sur des études sérieuses et rendues publiques. L'évolution ne peut être que progressive et sera à lisser sur plusieurs années afin de ne pas déséquilibrer et pénaliser brusquement le budget de la Régie.*

*De même le Comité des usagers s'interroge sur le fait que le Syndicat Mixte des Transports en Communs (SMTC) laisse à la charge de la Régie la part des canalisations non encore amorties et qui doivent être cependant remplacées sur le parcours de la future ligne de tramway (ligne E). Ce sont là 200 000 € que les usagers de la Régie auront à assumer.*

*Enfin, le Comité des usagers tient à souligner qu'il apprécie particulièrement la qualité des débats qui animent les membres du groupe de travail, la possibilité ouverte aux usagers de débattre de toutes les questions relatives aux tarifs de l'eau et la grande transparence dans les informations apportées à tous les niveaux par la régie des Eaux de Grenoble."*

Le Comité est présidé par Michel Richard, membre du bureau d'Eau Secours.

## **Participation au Comité d'Usagers de l'eau de Saint Egrève**

Comme tout les ans, Eau Secours a participé à ses travaux (prix de l'eau 2012 pour la régie en place).

Les élus envisagent de sécuriser leur réseau communal. Deux options sont étudiées :

- Une conduite d'eau du SIERG alimente déjà Saint Martin le Vinoux et la construction de la ligne E du tram qui va jusqu'à St Egrève nécessitera de gros travaux de voirie.
- Par ailleurs la Régie des Eaux de Grenoble a proposé de construire une conduite qui, depuis Sassenage, située sur l'autre rive de l'Isère, traverserait la rivière pour arriver jusqu'à St Egrève.

Qu'est-ce qui serait le plus rationnel ?

## **Participation au Comité des Usagers du Sierg**

Pour équilibrer son budget 2012 et pour être en conformité avec la réglementation, le Sierg applique une augmentation calculée selon les dépenses réellement engagées, variable selon les compétences auxquelles les communes peuvent souscrire,; compétence obligatoire +2%, fourniture +2,5%, stockage +15%.

La moyenne parfois avancée de + 3% pour toutes les communes du SIERG n'a donc pas grand sens : par exemple, La Tronche, moyenne = + 2.30% ; Villard-Bonnot, moyenne = + 5.62%

Le SIERG indique dans sa Lettre n° 21 (déc 2011) qu'il poursuit "la réhabilitation des réservoirs communaux à la lumière du Schéma directeur de stockage en cours, la rénovation des puits de captage de Jouchy et la protection des périmètres de captage, la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Quaix-en-Chartreuse et le remplacement des conduites amiantes- ciment. Des chantiers auxquels il faut ajouter la rénovation des stations de pompage de Bresson, les travaux liés au tramway, l'antenne de Seyssinet-Pariset... (environ 1M€). Et bien entendu celui du raccordement de Vaulnaveys-le-Haut (5,75M€ sur 4 ans), et de la reconstruction des ateliers du

Sierg (2M€ sur 4 ans, une dépense compensée en recettes par la vente de terrain pour le projet de la Ville d'Echirolles) soit une évaluation de dépenses pour 2012 d'environ 6,6M€."

Pour 1 million d'€ le SIERG a réalisé le maillage nord-est et une chambre de vannes destinés à sécuriser le réseau SIERG et celui de la Régie chemin de la Carronnerie à Meylan (près d'Athador et du parking relais). Ce n'est pas la première fois qu'un maillage entre ces deux réseaux est mis en service.

---

**La réforme de l'intercommunalité permettra-t-elle d'aboutir à une gestion rationnelle des ressources en eau de toute la région urbaine grenobloise (RUG) ou, comme pour le reste de la réforme des collectivités territoriales, chaque**

**petit ou moyen baron local s'arcboutera-t-il sur son territoire et ses prérogatives ?**

**L'ensemble des usagers de l'eau de la RUG n'ont-ils pas tout à gagner à la mise en cohérence des différents réseaux et opérateurs ?**

---

### **Communauté de l'Eau Potable (CEP)**

Eau Secours a participé aux réunions de la CEP, présidée par Charles BICH, conseiller général (Pontcharra). Composée d'élus, elle s'est donné pour but de coordonner toutes les instances de l'eau et augmente peu à peu son périmètre de réflexion au fur et à mesure que des communes iséroises adhèrent. Il est recherché essentiellement une unification du prix de l'eau à travers de multiples études. La capacité des nappes, leur qualité, les périmètres de protection, les questions liées à l'assainissement sont également abordées. La gestion de l'eau de plusieurs autres communes et groupements de communes est examinée (Chambéry Métropole, Rennes Métropole, Nantes Métropole, autant de collectivités où la régie est le mode de gestion majoritaire)

### **Cace**

Eau Secours a participé à la 16<sup>ème</sup> rencontre Aquarévolte qui s'est tenue en juin 2011 à Mornant dans le Rhône. Les problèmes locaux, nationaux ont été évoqués. Le film "Villes en eau trouble" a été projeté. Il s'agit d'un "documentaire de 49 minutes que son auteur, Yves Entenich, aura mis près de cinq années à réaliser. L'occasion de comprendre, au fil d'un patient travail d'enquête, les enjeux cachés de la gestion de l'eau, publique ou privée, trop souvent réduits à des slogans par trop simplistes. L'occasion aussi, à côté des exemples de Paris, Lille et Barcelone, de revivre par le menu l'histoire de la remunicipalisation de l'eau à Neufchâteau dans les Vosges, initiée en 2001. Un cas exemplaire, récemment encore caricaturé, mais qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes, publié en 2009, passé sous silence, restitue lui aussi loin des clichés." (<http://www.eauxglacees.com/FILM-Villes-en-eau-trouble>).

FR3 avait diffusé ce film dans la nuit du lundi 18 au mardi 19 octobre 2010, à 0h10.

Plus tard que ça, tu meurs !

## **EAU SECOURS**

*Association de défense des Usagers des services publics de l'Eau et de l'Assainissement  
chez Daniel HIRIART*

106 bis rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE 0476 70 32 92

# EAU SECOURS

Association de défense des Usagers des services publics de l'Eau et de l'Assainissement  
chez Daniel HIRIART  
106 bis rue Abbé Grégoire 38000 GRENOBLE 0476 70 32 92

Grenoble, le 31 janvier 2012

Chère adhérente, cher adhérent,

Vous êtes invité(E) à participer à l'**Assemblée Générale annuelle** d'Eau Secours qui se tiendra le **JEUDI 16 FEVRIER 2012 DE 18H A 19H** au siège de l'association, 106bis rue Abbé Grégoire, GRENOBLE.

## ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activité/Rapport moral 2011 (*Recours TA Sierg, Communauté de l'Eau Potable (CEP), Coordination des Associations de Consommateurs d'Eau (Cace), Comité des Usagers du Service public de l'eau (REG -Grenoble), Comité des Usagers du Service public du SIERG, Comité des Usagers du Service public de l'eau de Saint-Egrève*)
2. Rapport financier 2011
3. Orientations 2012
4. Renouvellement des membres du Conseil d'Administration et élection du Bureau.

*Pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être à jour de sa cotisation 2011. Si la mention 11 ne figure pas sur l'étiquette qui porte votre adresse, c'est que votre cotisation 2011 n'a pas encore été enregistrée.*

*Il est possible de régulariser jusqu'au jour de l'assemblée générale inclus. Cependant pour faciliter l'établissement du rapport financier de l'exercice 2011, il est préférable que vous nous fassiez parvenir vos cotisations dès que vous aurez lu ce courrier. Du fait de la date de cette convocation, le paiement pour 2012 est souhaitable lui aussi... Merci de votre soutien.*

A bientôt, très cordialement,

Le président, Daniel Hiriart

## ASSEMBLEE GENERALE - EAU SECOURS - JEUDI 16 FEVRIER 2012 - P O U V O I R-

Je soussigné, Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : n° ..... rue ou place : .....

donne pouvoir pour me représenter, signer la feuille de présence, voter en mes lieu et place à :

Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : n° ..... rue ou place : .....

Fait à ....., le .....

Signature

## JE SUIS CANDIDAT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EAU SECOURS EN 2012

Prénom : ..... NOM : .....

Adresse : n° ..... rue ou place : .....

Né(e) le ..... à ..... Profession

Date ..... Signature

Votre adhésion soutiendra notre association qui n'a pas d'autres ressources que les cotisations de ses adhérents.

Elle vous permettra de recevoir par la poste ou par courriel les prochaines « Lettres d'Eau-Secours ».

ABONNES DOMESTIQUES INDIVIDUELS : Nom

Prénom

Adresse

Tél :

Pour éviter les frais postaux -> e-mail :

Je peux participer à des actions (rédaction, distribution de tracts ou autres etc.) OUI

NON

*Je régularise pour 2011 (8 euros).*

*J'adhère pour 2012 (8 euros) Chèque à l'ordre de Eau Secours à retourner au siège de l'association.*

Pour les copropriétés les montants sont les suivants : 3,05 euros par appartement jusqu'au 50<sup>ième</sup> ; 1,52 euro du 51<sup>ième</sup> au 100<sup>ième</sup> e ; 0,76 euro par appartement au delà du 100<sup>ième</sup>.

Adhérents d'Eau Secours : Pour être informés régulièrement de nos actions (par exemple, le projet de doublement de la conduite du Grésivaudan par le SIERG et les gaspillages qui y sont liés) consultez les sites [eausecours.free.fr](http://eausecours.free.fr) ou [bernin.info](http://bernin.info) ou enfin, celui du Collectif Eau de la Région Grenobloise : <http://perso.wanadoo.fr/coerg>

*Votre adresse e-mail nous permettra de vous informer plus souvent, plus rapidement et pour beaucoup moins cher*